



Évaluation Sociale des Fournisseurs de Stockoss (Supplier Social Assessment)

Préambule

Chez **Stockoss**, nous sommes pleinement engagés à favoriser des pratiques responsables et éthiques dans toutes nos opérations. Dans le cadre de notre engagement envers le développement durable, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le respect des droits humains, nous avons mis en place des critères stricts pour évaluer la performance sociale de nos fournisseurs, partenaires et sous-traitants.

Cette charte décrit les critères sociaux de l'évaluation des fournisseurs de **Stockoss**, en particulier nos partenaires logistiques, et formalise notre volonté de collaborer avec des partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements en matière de respect des droits humains, d'éthique et de durabilité.

1. Respect des Normes Légales et Réglementaires

Nos partenaires logistiques doivent se conformer à toutes les lois, règlements et conventions internationales applicables dans leurs pays d'opération, notamment :

- Le respect des normes en matière de travail, de sécurité et de santé ;
- L'adhésion aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- La conformité avec les réglementations locales sur les droits du travail, les conditions de travail et la protection sociale.

2. Lutte contre le Travail Forcé et le Travail des Enfants

Nous exigeons que tous nos partenaires logistiques respectent les principes suivants :

- Aucune forme de travail forcé ou involontaire ne doit être pratiquée, y compris les conditions d'emploi coercitives ou l'exploitation des travailleurs ;
- Aucune forme de travail des enfants ne doit être présente dans les opérations des partenaires, conformément aux conventions de l'OIT et aux lois locales en vigueur.

3. Conditions de Travail Décentes

Nous nous attendons à ce que nos partenaires logistiques offrent à leurs employés :

- Des conditions de travail sûres et saines, conformes aux normes de sécurité au travail et sans risque pour la santé ;
- Une rémunération équitable et conforme aux normes légales du salaire minimum, ainsi que des heures de travail raisonnables avec des périodes de repos et de congé adéquates ;
- L'absence de toute forme de harcèlement, intimidation ou violence sur le lieu de travail.

4. Respect des Droits de la Liberté d'Association et des Droits Syndicaux

Les partenaires logistiques de **Stockoss** doivent respecter le droit de leurs employés à :

- S'organiser, s'associer librement et négocier collectivement ;
- Participer à des activités syndicales ou à des associations professionnelles sans crainte de représailles ou de discrimination.

5. Lutte contre la Discrimination

Nous attendons de nos partenaires logistiques qu'ils :

- Fournissent un environnement de travail exempt de toute discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique personnelle ;

- Garantissent l'égalité des chances pour tous les employés et appliquent une politique de non-discrimination dans leurs processus de recrutement, de formation et de promotion.

6. Respect de la Vie Privée et des Données Personnelles

Nous exigeons que nos partenaires logistiques respectent la confidentialité et la sécurité des informations personnelles de leurs employés, conformément aux lois de protection des données personnelles en vigueur, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe.

7. Amélioration Continue des Conditions Sociales

Nos partenaires logistiques doivent démontrer un engagement envers l'amélioration continue des conditions de travail et des pratiques sociales. Cela inclut :

- La mise en œuvre de pratiques responsables en matière de gestion des ressources humaines ;
- La réalisation d'audits internes et externes réguliers pour évaluer la conformité aux critères sociaux définis par **Stockoss** ;
- L'adhésion à des programmes de formation continue pour les employés afin de garantir leur développement professionnel et leur sécurité.

8. Engagement en matière de Responsabilité Environnementale

En tant que partie intégrante de notre engagement en matière de durabilité, **Stockoss** attend de ses partenaires logistiques qu'ils respectent des pratiques responsables en matière de gestion des ressources naturelles et de réduction de leur impact environnemental. Cela inclut la réduction des émissions de CO₂, la gestion des déchets et l'adoption de pratiques de transport durable.

9. Mécanismes de Grief et Recours

Nous encourageons nos partenaires logistiques à mettre en place des mécanismes de recours accessibles à leurs employés et partenaires pour signaler toute violation des droits sociaux ou des pratiques déloyales sans crainte de représailles. Ces mécanismes doivent garantir une réponse rapide et juste à toute réclamation ou plainte.

10. Engagement envers l'Éthique et la Transparence

Stockoss valorise la transparence et l'intégrité dans toutes ses relations commerciales. Nous attendons de nos partenaires logistiques qu'ils agissent de manière transparente dans leurs pratiques commerciales, qu'ils partagent ouvertement leurs politiques sociales et qu'ils soient prêts à collaborer à des audits sociaux pour démontrer leur conformité avec les critères définis.

Conclusion

Cette charte établit un cadre de référence pour les relations de **Stockoss** avec ses partenaires logistiques, en veillant à ce que ceux-ci respectent les principes fondamentaux des droits humains et de la responsabilité sociale. Nous croyons qu'une collaboration basée sur des valeurs partagées contribue à un environnement de travail plus équitable, sûr et durable pour tous.